

DES INTELLECTUELS
DE LA COMMUNE KIRAMBO
UNION ASUBUKA-CYANGUGU
UNION RWANDAISE
TÉLÉPHONE : (250)-37472/(250)-37374
BOITE CENTRALE

Kirambo le 29/05/1994

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

Objet : Message relatif à
la situation qui prévaut
actuellement au Rwanda.

DOCUMENT DE COPENHAGUE LE 24.6
A KIRAMBO LORS D'UNE
REUNION DE L'ASSANLE.

A
Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
du Gouvernement de la République Rwandaise

KIGALI.

Excellence Monsieur le Président,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir
en annexe de la présente et ce à toutes fins utiles, le message défini en marge de la
présente.

En effet, Excellence, le naissant "CERCLE
DES INTELLECTUELS DE LA COMMUNE KIRAMBO" s'est réuni en date du 29/05/1994 et a arrêté
un certain nombre de résolutions et de recommandations telles que reprises dans le
message concerné par la présente. Le Cercle garde l'espoir que le message pourra apporter
une contribution appréciable à la lutte menée par le peuple rwandais, dans la défense
légitime de ses droits maintes fois bafoués par la guerre lâchement déclenchée et
entretenu par le FPR-Inkotanyi, avec la complicité manifeste des Gouvernements Ugandais
et Belge. Nous souhaitons ainsi qu'une large diffusion de ce message soit faite, avec
l'aide des médias nationaux et internationaux.

Veuillez agréer, Excellences, l'expression

de notre plus haute considération.

Copie pour information à :

. Deux Excellences :

- Le Dr Boutros-Boutros Ghali
Secrétaire Général de l'ONU
N. Y.

- Monsieur Hosni MOUBARAK
Président en exercice de l'OUA
CAIRO.

- Le Dr Ahmed Salim AHMED
Secrétaire Général de l'OUA
ADDIS ABABA.

Le Cercle des Intellectuels de la Commune
KIRAMBO.

Signataires : - Voir message en annexe.

la sainteté le Pape Jean Paul II
DE SAINT-SIÈGE
VATICAN.

- Monsieur Bill CLINTON
Président des USA
WASHINGTON D.C.
- Monsieur François Mitterrand
Président de la République Française
PARIS.
- Monsieur le Président de l'Italie
ROME.
- Monsieur le Premier ministre du Canada
OTTAWA.
- Monsieur le Premier ministre du Québec
QUÉBEC.
- Sa Majesté la Reine du Danemark
COPENHAGUE.
- Sa Majesté Albert II
Roi des Belges
BRUXELLES.
- Sa Majesté le Roi de Norvège
OSLO.
- Sa Majesté le Roi de Suède
STOCKHOLM.
- Le Maréchal MOBUTU Sese Seko
Président de la République du Zaïre
KINSHASA.
- Ndugu Ali Hassan MWENYI
Président de la République Unie de Tanzanie
DAR-ES-SALAAM.
- Monsieur Sylvestre NIBANTUNGANYA
Président de la République du Burundi
BUJUMBURA.
- Monsieur Yoweri Kaguta MUSEVENI
Président de la République de l'Uganda
KAMPALA.
- Monsieur Daniel T. Arap MOI
Président de la République du Kenya
NAIROBI.
- Monsieur Hosni MOUBARAK
Président de la République d'Egypte
LE CAIRE.
- Le Dr Nelson M. MANDELA
Président de la République d'Afrique du Sud
JOHANNESBURG.
- Monsieur Robert MUGABE
Président de la République du Zimbabwe
HARARE.
- Monsieur Conan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire
ABIDJAN.
- Monsieur Paul BIYA
Président de la République du Cameroun
YAKOUNDE.
- Monsieur Abdou DIOUF
Président de la République du Sénégal
DIAKHA.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

- Le Général S. ABACHA
Président de la République du Nigeria
ABUJA.
- Les Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires
accréditées à Kigali (toutes)
- Organisations et Oeuvres Caritatives oeuvrant au Rwanda (toutes)
- Action Africaine pour le Rwanda
Côte d'Ivoire
ABIDJAN.
- Le Dr Jacques Roger Booh-Booh
Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies à
KIGALI.
- Le Général Roméo DAVJAJNE
Commandant de la LIBERATION
KIGALI.
- Conseil Oecuménique des Eglises (COE)
GENEVE.
- Conférence des Eglises de Toute l'Afrique (CETA)
NAIROBI.
- Son Excellence Monseigneur Président
du Comité de Contact
NAIROBI.
- Monsieur le Maire de Kaiserslautern, RFA
KAISERSLAUTERN.
- Monsieur le Maire de Maren
Pays-Bas
MAREN.
- Monsieur le Représentant de Børnsønden au Rwanda,
KIGALI.
- Monsieur le Préfet de Préfecture
CYMBURU.
- Monsieur le Sous-Préfet de Sous-Préfecture
RUBENGE.
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune
KIRIHO.

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION QUI PREVAIL ACTUELLEMENT AU RWANDA.

Le Cercle des Intellectuels de la Commune KIRAMBO s'est réuni le 29.05.1994 et a mené des réflexions relatives à la situation actuelle de notre pays depuis la lâche assassinat du Président de la République Rwandaise, Son Excellence le Général Major NYAMAHANA Juvénal et la reprise des hostilités par le FPR-Inkotanyi.

A l'issue des échanges fructueux, le Cercle des Intellectuels de la commune KIRAMBO a décidé ce qui suit :

1. Le Cercle des Intellectuels de la Commune KIRAMBO a été profondément affligé par l'assassinat ignoble de Son Excellence le Général Major NYAMAHANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et de Son Excellence NTARYAMIRA Cyprien, Président de la République du Burundi ainsi que leurs suites respectives, alors qu'ils revenaient d'une mission de recherche de la paix dans notre sous-région. Le Cercle tient à exprimer ses condoléances les plus attristées aux familles de Son Excellence NYAMAHANA Juvénal, de Son Excellence NTARYAMIRA Cyprien, des deux suites présidentielles, ainsi qu'aux familles de tous ceux qui ont perdu leur vie suite à la guerre déclenchée par le FPR-Inkotanyi.
2. Le Cercle des Intellectuels de la Commune KIRAMBO adresse son soutien indéfectible :
 - a. au Président de la République Rwandaise, Son Excellence le Docteur NDIKURUKIZI Théodore et au Gouvernement de Son Excellence Monsieur KABANDA Jean.
 - b. aux Forces Armées Rwandaises pour leur bravoure et leur détermination à défendre l'intégrité territoriale.
3. Le Cercle adresse ses sincères remerciements à tous les amis du Rwanda qui ont manifesté leur intérêt et apporté un soutien quelconque à notre pays, au cours de la tragédie générée par les problèmes que nous connaissons actuellement.
4. Le Cercle des Intellectuels de la Commune KIRAMBO soutient les plaintes de notre pays contre les Gouvernements Ugandais et Belge relativement à l'assassinat de nos deux Chefs d'Etat et à l'invasion de notre pays.
5. Le Cercle des Intellectuels de la Commune KIRAMBO dénonce avec énergie :
 - a. les actes ignobles et chimériques du FPR-Inkotanyi visant à exterminer les HUTU et condamne l'intervention armée de ces réfugiés extrémistes TUTEI contre leur patrie, ce qui est contraire à la Convention de Genève en matière des réfugiés;
 - b. les visées expansionnistes du Gouvernement Ugandais et de son Président Yoweri Museveni visant l'extermination du peuple HUTU et l'instauration d'un empire NDA-ITURU dans la région des Grands Lacs;
 - c. le Gouvernement Belge dans son soutien humain et matériel au FPR-Inkotanyi.
 - d. les éléments belges de la MINUAR dans leur participation à l'assassinat de nos deux Chefs d'Etat et de leurs suites présidentielles.

- le Commandant de la MINUAR, le Général Roméo DALLAIRE, pour avoir offert aux Ipyenzi-Inkotanyi, avec la complicité du contingent belge de la MINUAR, des facilités dans l'infiltration, le transport et l'installation des armes lourdes ainsi que la prise des points stratégiques de la capitale;
- f) Le comportement irresponsable du Commandant de la MINUAR, le Général Roméo DALLAIRE, ainsi que son attitude partisane en faveur du FPR-INKOTANYI, ce qui a occasionné le détournement des objectifs de la MINUAR et son échec en général;
- g) L'embargo sur les armes décrété contre notre pays. Cet embargo devrait plutôt être pris à l'égard des pays agresseurs du Rwanda, en l'occurrence l'Uganda et la Belgique;
- h) Le Cercle des Intellectuels de la Commune KIRAMBO condamne enfin tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont travaillé ou travaillent en complicité avec l'ennemi.

Recommandations : Au regard à ce qui précède, Le Cercle des Intellectuels de KIRAMBO adresse à qui de droit les recommandations suivantes :

1. Les Accords de Paix d'Arusha doivent être révisés dans leur intégralité car le FPR les a rendus caduques en reprenant l'initiative des hostilités.
2. Que la MINUAR II soit une force d'interposition entre les deux parties belligérantes qu'elle contribue à préserver l'intangibilité des frontières du Rwanda, notamment avec l'Uganda.
 - a) qu'elle soit impartiale.
 - b) que son Commandement soit confié à une personne autre que le Général Roméo DALLAIRE. Quant à ce dernier, il est grand temps qu'il soit remplacé.
 - c) que les éléments des pays ayant un penchant pour le FPR ne fassent pas partie de la MINUAR II. Que l'on privilégie la participation des pays d'expression française pour faciliter la communication avec les éléments francophones intéressés.
3. Il faudrait que le Gouvernement Rwandais explique clairement à la Communauté Internationale le problème rwandais, aussi bien dans ses soubassements historiques que dans toutes les dimensions actuelles.
4. Que le Gouvernement apporte régulièrement un démenti sur les informations mensongères du FPR-Inkotanyi, par tous les moyens possibles.
5. Qu'une aide humanitaire soit sollicitée auprès de la Communauté Internationale pour les sinistrés de cette guerre imposée au Rwanda par les Ipyenzi-Inkotanyi.
6. Que le Gouvernement Rwandais poursuive l'opération de l'autodéfense civile et que celle-ci soit opérationnelle sans plus tarder, dans tous les coins du pays.

Fait à Kirambo, le 29 Mai 1994.

.../...

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

Signataires :

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

Noms et Prénoms		Signatures	Noms et Prénoms		Signatures
1.	L.	Sé	44. M	A	Sé
2.	A	Sé	45. M	I	Sé
3.	J.	Sé	46. M	B.	Sé
4.	C	Sé	47. M	G	Sé
5.	F	Sé	48. M	B	Sé
6.	D	Sé	49. M	E	Sé
7.	P.	Sé	50. M	L	Sé
8.	J	Sé	51. U	A	Sé
9.	M	Sé	52. M	E	Sé
10.	S	Sé	53. M	N	Sé
11.	H	Sé	54. M	A	Sé
12.	Q	Sé	55. M	L	Sé
13.	I	Sé	56. U	T	Sé
14.	A	Sé	57. M	K	Sé
15.	F	Sé	58. M	S	Sé
16.	P	Sé	59. A	L	Sé
17.	J	Sé	60. U	L	Sé
18.	A	Sé	61. M	B	Sé
19.	J	Sé	62. M	B	Sé
20.	A	Sé	63. G	J.	Sé
21.	O	Sé	64. H	J	Sé
22.	G	Sé	65. M	D.	Sé
23.	P	Sé	66. M	M	Sé
24.	L	Sé	67. M	J	Sé
25.	A	Sé	68. M	P	Sé
26.	B	Sé	69. M	M	Sé
27.	J	Sé	70. M	V	Sé
28.	H	Sé	71. M	J	Sé
29.	N	Sé	72. M	S	Sé
30.	F	Sé	73. M	S	Sé
31.	A	Sé	74. M	V	Sé
32.	S	Sé	75. M	X	Sé
33.	M	Sé	76. M	A	Sé
34.	A	Sé	77. M	X	Sé
35.	T	Sé	78. M	E	Sé
36.	J	Sé	79. M	J	Sé
37.	Z	Sé	80. M	G	Sé
38.	A	Sé	81. M	T	Sé
39.	M	Sé	82. M	T	Sé
40.	M	Sé	83. M	T	Sé